



## DECHETS – TRANSFERT

### OBJECTIFS ET PRINCIPES

Afin d'éviter de polluer de nouvelles zones et d'optimiser la filière de traitement des matériaux pollués récupérés sur les chantiers de nettoyage, il faut adapter les moyens de reprise et de transfert :

- à la viscosité des produits à transférer (liquide, pâteux, solides) et éventuellement à la dangerosité de ces produits,
- aux caractéristiques du site (sensibilité, portance du sol, accessibilité...),
- au type de conditionnement des déchets (vrac, sacs, bennes...),
- à la distance de transport à parcourir,
- à la réglementation (transport des matières dangereuses).

### MOYENS

Le transfert des matériaux pollués nécessite des engins adaptés à la nature des déchets et au site.

Afin de limiter les dégradations au sol autour du chantier, on canaliser le transfert des matériaux pollués.

Plus le site est sensible et fragile, plus on recherchera des moyens légers. Sur des sols de faible portance, on préférera le quad (pneus à basse pression) aux engins lourds (enfouissement de la pollution par les pneus).

A contrario, pour l'évacuation des stockages intermédiaires, on diminuera le coût et les nuisances par l'emploi de camions gros-porteurs (type semi-remorque).

L'évacuation des produits pompables peut être effectuée par des camions à vide (les camions d'assainissement peuvent s'ouvrir intégralement pour retrait des dépôts), ceux-ci permettant un transfert direct vers le stockage intermédiaire, lourd ou encore mieux vers l'unité de traitement (station de déballastage, raffinerie...).

Les matériaux à évacuer depuis des sites difficiles d'accès, peuvent être grutés, voire hélitreuillés.

Le transfert par voie maritime n'est pas à négliger.

### PRECAUTIONS

Veiller à l'étanchéité des bennes et conteneurs, ainsi qu'à la propreté des engins empruntant la voie publique (éventuellement nettoyage des pneus et bas de caisses ou de bennes).

Assurer la sécurité du personnel sur et autour du site, puis au cours du transport.

Mettre en application un plan de circulation (balisé au besoin) pour limiter les risques et nuisances liés au trafic des camions, et à la dangerosité éventuelle du polluant (odeur, inflammabilité, toxicité). Appliquer si nécessaire les règles du Transport des Matières Dangereuses (T.M.D.), notamment en s'assurant de l'aptitude des équipements (incompatibilité entre matériaux et résistance aux solvants, valve de surpression, matériel éprouvé antidéflagrant...).

Mettre en œuvre la traçabilité des matériaux pollués : contrôler par des fiches de transport les mouvements de chaque camion (origine, destination, nature, et poids ou volume de déchets).